

30 juin 2025

Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Règlement SFDR)

Résumé de la déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité (PASI)

Résumé

Citibank Europe plc (Luxembourg Branch) (LEI : N1FBEDJ5J41VKZLO2475) tient compte des principales incidences négatives (« PAI ») de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité en ce qui concerne certains portefeuilles, comme indiqué ci-dessous. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux PAI sur les facteurs de durabilité de Citi Investment Management (CIM), qui fournit des services de gestion de portefeuille. Lorsqu'elle fournit ces services par l'intermédiaire de Citibank Europe plc (Luxembourg Branch), cette entité sera un acteur des marchés financiers au titre du Règlement SFDR. La présente déclaration portant sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 et inclut une comparaison avec les périodes de référence précédentes.

CIM n'a pas intégré et n'intègre pas la prise en compte générale des PAI au niveau de l'entité dans son processus d'investissement, ni défini d'actions visant à en atténuer les PAI tels que décrits dans la présente déclaration. Toutefois, en ce qui concerne certains portefeuilles spécifiques (ESG Focus Portfolios et MACS ESG Portfolios), comme décrit ci-dessous, certaines PAI ont été prises en compte dans le processus d'investissement de manière limitée, par l'application de critères d'exclusion qui correspondent aux PAI concernées (en totalité ou en partie), par l'application de processus de sélection permettant de repérer des investissements identifiés comme présentant des notations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) favorables pouvant être influencées par certaines PAI ou liées à celles-ci, ou par des investissements dans des fonds relevant de l'Article 8 avec des investissements durables (« fonds relevant de l'Article 8+ ») ou des fonds relevant de l'Article 9, qui sont tenus de prendre en compte les indicateurs de PAI dans leur processus de prise de décisions d'investissement pour les investissements durables.

Les PAI spécifiques prises en compte par le biais des critères d'exclusion décrits ci-dessus (et détaillés plus avant dans la présente déclaration) sont les suivantes : i) PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, ii) PAI 10 : Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et iii) PAI 14 : Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques). Toutefois, l'atténuation potentielle de leurs incidences est limitée aux portefeuilles qui les prennent en compte dans le cadre de leur processus d'investissement. Par conséquent, elles ont une incidence limitée sur l'ensemble des participations de CIM. CIM n'a pas planifié d'actions ni fixé d'objectifs concernant les PAI. De manière plus générale, au vu de ses capacités limitées en matière d'engagement auprès des sociétés bénéficiaires des investissements (c'est-à-dire compte tenu des participations relativement faibles qu'elle détient dans les sociétés bénéficiaires des investissements), CIM n'est pas en mesure de prédire si les PAI augmenteront ou diminueront au cours de la prochaine année de référence.

Comme indiqué ci-dessus, la prise en compte par CIM des PAI sur les facteurs de durabilité dans ses processus d'investissement est actuellement limitée à certains portefeuilles seulement. En tant qu'organisation de gestion d'investissement mondiale, et en raison de la nature de l'activité de banque privée, CIM vise à fournir des solutions d'investissement conçues pour répondre aux objectifs des clients, dans le cadre réglementaire dans lequel elle évolue. CIM utilise actuellement les données PAI contenues dans la présente déclaration à des fins d'information réglementaire uniquement.

La capacité à obtenir des données ESG détaillées et fiables sur les sociétés bénéficiaires des investissements reste un défi permanent sur le marché. La méthodologie de CIM pour identifier les PAI repose sur un fournisseur de données tiers (MSCI) qui est un spécialiste reconnu de la collecte de données de ce type, et qui peut obtenir ces données d'une manière plus efficace et à un niveau plus granulaire que CIM ne peut le faire à l'heure actuelle. CIM ne complète pas actuellement les données de tiers par des analyses internes aux fins de la présente déclaration et s'appuie donc sur les méthodologies de collecte, d'estimation et de calcul des données utilisées par le fournisseur de données.

Lorsque les données PAI ne sont pas disponibles pour un investissement, CIM comprend que MSCI a recours à une approche de repondération, c'est-à-dire qu'au lieu de supposer que l'incidence négative est nulle ou d'exclure l'investissement concerné des chiffres de PAI présentés ci-dessous, pour les indicateurs de PAI basés sur des données quantitatives, MSCI cherchera à combler ces lacunes en attribuant des valeurs aux investissements présentant des données manquantes sur la base de la moyenne des données PAI pour les investissements pour lesquels les données sont disponibles dans certains indicateurs. Cette méthode d'estimation peut ne pas être exacte ou représentative et peut ne pas refléter les valeurs de PAI réelles des investissements pour lesquels les données ont été estimées. En outre, elle peut supposer implicitement que la valeur moyenne de l'indicateur pour les émetteurs des titres qui communiquent des données est représentative des investissements détenus en portefeuille pour lesquels aucune information n'est disponible. Pour les indicateurs de PAI basés sur des données qualitatives, MSCI identifie les incidences négatives à l'aide des données communiquées par la société bénéficiaire des investissements ou au sujet de celle-ci. Toutefois, lorsque ces données ne sont pas disponibles, la méthodologie MSCI interprétera cela comme une indication (c'est-à-dire pas de manière concluante ni nécessairement exacte) de l'absence d'incidences négatives.

Des données étaient disponibles pour environ 76 % du portefeuille concerné (toutes PAI confondues), et pour les 24 % restants, il n'y avait pas de données disponibles. MSCI a repondéré les expositions à partir des données disponibles, uniquement en ce qui concerne les PAI ci-dessous, afin d'estimer les expositions lorsqu'il n'y avait pas de données disponibles.

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés : 1. Émissions de GES, 2. Empreinte carbone, 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements, 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable, 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, 8. Rejets dans l'eau, 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs, 12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, 13. Mixité au sein des organes de gouvernance

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux : 15. Intensité de GES

Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption : 23. Score moyen en matière de stabilité politique

Aux fins de la présente déclaration, tous les titres gérés par CIM à titre discrétionnaire sont inclus dans la « valeur actuelle de tous les investissements » (qui est le dénominateur utilisé pour calculer certains éléments de mesure des PAI, par ex. les chiffres de l'intensité des GES), à l'exception des éléments suivants : liquidités ; actifs équivalents de trésorerie ; instruments dérivés et autres actifs détenus dans des portefeuilles qui ne sont pas utilisés pour financer directement ou indirectement des investissements dans des sociétés bénéficiaires des investissements ou des émetteurs souverains, mais plutôt à des fins de non-investissement telles que la gestion de portefeuille. CIM considère également que l'exclusion des Liquidités est une approche plus prudente, car elle permet de réduire le dénominateur et d'augmenter les scores PAI globaux. Les processus et le cadre de gouvernance de CIM sont examinés conformément aux meilleures pratiques actuelles, aux régulateurs et/ou aux attentes des clients, et pour garantir la conformité avec les lois et réglementations en vigueur. CIM peut revoir l'approche adoptée dans la présente déclaration de PAI (sur un ou plusieurs points) en temps voulu.

Informations importantes

Chez Citi Private Bank, nous prenons la confidentialité de vos données au sérieux. Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site web :

<https://www.privatebank.citibank.com/privacy>

Citibank Europe plc, succursale de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 200204, est une succursale de Citibank Europe plc. Elle est soumise à la supervision conjointe de la Banque centrale européenne et de la Banque centrale d'Irlande. Elle est par ailleurs soumise à une réglementation limitée de la Commission de surveillance du secteur financier (la CSSF) dans le cadre de ses fonctions d'autorité d'un État membre d'accueil et enregistrée auprès de la CSSF sous le numéro B00000395. Son bureau est sis 31, Z.A. Bourmicht, 8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Citibank Europe plc est réglementée par la Banque centrale d'Irlande. Elle apparaît sur le registre de la Banque centrale sous le numéro de référence C26553 et est supervisée par la Banque centrale européenne. Son siège social est sis 1 North Wall Quay, Dublin 1, Irlande. Citibank Europe plc est enregistrée en Irlande sous le numéro de registre 132781. Elle est réglementée par la Banque centrale d'Irlande sous le numéro de référence C26553.

© 2025 Citigroup Inc. Tous droits réservés. Citi et Citi with Arc Design sont des marques de service déposées de Citigroup ou de ses sociétés affiliées.